

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A

Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00043

N° SS : 188089935146543

Iban / Rib : FR46 3000 2011 0200 0000 8748 B34

Emploi : Consultant en système d'information

Statut professionnel : Cadre

Position : 3.1

Coefficient : 170

Entrée : 01/04/2023

Sortie : 29/02/2024

Ancienneté : 11 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Monsieur AJINA Amir

21 allée des glycines

92500 RUEIL MALMAISON

Éléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base		151.67	28.1203		4 265.00			
Heures supplémentaires 25 %		32.00	35.1504		1 124.81			
Heures supplémentaires 50%		6.00	42.1805		253.08			
Sous total Salaire de base		189.67			5 642.89			
Congés payés pris 050224-070224 (3 jours)		- 3.00	260.4010	781.20				
Congé sans solde 190224-200224		- 14.00	28.1203	393.68				
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %		- 2.96	35.1504	104.05				
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%		- 0.56	42.1805	23.62				
Indemnité congés payés (3 jours)					781.20			
Indemnité de repas (Non Imposable)		19.00	10.1000		191.90			
--- Fin de contrat ---								
Salaire brut					5 313.44			
Santé								
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						5 313.44	13.0000	690.75
Complémentaire - Incap. Inval. Décès						3 597.52	1.5000	53.96
Complémentaire - Incap. Inval. Décès						1 715.92	1.1300	19.39
Complémentaire - Santé		3 864.00	1.2500	48.30		3 864.00	1.2500	48.30
Accidents du travail & mal. professionnelles						5 313.44	0.6600	35.07
Retraite								
Sécurité Sociale plafonnée		3 597.52	6.9000	248.23		3 597.52	8.5500	307.59
Sécurité Sociale déplafonnée		5 313.44	0.4000	21.25		5 313.44	2.0200	107.33
Complémentaire Tranche 1		3 597.52	4.1500	149.30		3 597.52	6.2200	223.76
Complémentaire Tranche 2		1 715.92	9.8600	169.19		1 715.92	14.7800	253.61
Famille						5 313.44	3.4500	183.31
Assurance chômage								
Chômage						5 313.44	4.2500	225.82
APEC		5 313.44	0.0240	1.27		5 313.44	0.0360	1.92
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.								
Contribution ADESATT						5 313.44	0.0200	1.06
Autres contributions dues par l'employeur								
Autres contributions dues par l'employeur						5 313.44	1.5960	84.80
Autres contributions dues par l'employeur						3 597.52	0.1000	3.60
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu		6 216.25	6.8000	422.71				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu		6 216.25	2.9000	180.27				
Exonérations de cotisations employeur								- 43.85
Exonération sociale sur HC/HS		1 250.59	- 11.0700	- 138.44				
Total des cotisations et contributions				1 102.08				2 196.42
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée					1 128.18			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		86.40	25.0000		21.60			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones		86.40	75.0000		64.80			
Frais professionnels au forfait					40.00			
Intéressement versé					1 062.69			
Réintégration fiscale		48.30						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal		1 167.03						
Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel								
Annuel								
	Congés N-1	Congés N						
Acquis								
Pris								
Solde								

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00043
N° SS : 188089935146543

Iban / Rib : FR46 3000 2011 0200 0000 8748 B34
Emploi : Consultant en système d'information
Statut professionnel : Cadre
Position : 3.1
Coefficient : 170

Monsieur AJINA Amir
21 allée des glycines
92500 RUEIL MALMAISON

Entrée : 01/04/2023 Sortie : 29/02/2024
Ancienneté : 11 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Éléments de paie			Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel			2 274.66						
Montant net social			6 231.93						
Net à payer avant impôt sur le revenu						6 528.63			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			61.69						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS			4 165.29	- 14.8000	616.46				
Taux personnalisé									
Impôt sur le revenu : cumul PAS annuel			1 062.62						
Net payé						5 912.17			
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	172.15	34.48	5 313.44	3 597.52	4 165.29	2 196.42	9 827.13	7 509.86	139.49
Annuel	335.54	67.20	10 346.00	7 087.58	7 179.89	4 272.11	17 271.78	14 618.11	279.19
	Congés N-1	Congés N							
Acquis	5.00	18.00							
Pris	5.00	18.00							
Solde									
							Net payé : 5 912.17 euros		
							Paiement le 29/02/2024 par Virement		

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur AJINA Amir,

demeurant 21 allée des glycines
92500 RUEIL MALMAISON

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****5 912.17 Euros soit, en toutes lettres
*****Cinq mille neuf cent douze euros et dix-sept centimes*****

correspondant à mon bulletin de paie du mois de Février 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	4 265.00
Heures supplémentaires 25 %	1 124.81
Heures supplémentaires 50%	253.08
Congés payés pris 050224-070224 (3 jours)	- 781.20
Congé sans solde 190224-200224	- 393.68
Congé sans solde, Heures supplémentaires 25 %	- 104.05
Congé sans solde, Heures supplémentaires 50%	- 23.62
Indemnité congés payés (3 jours)	781.20
Indemnité de repas (Non Imposable)	191.90
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée	1 128.18
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	21.60
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	64.80
Frais professionnels au forfait	40.00
Intéressement versé	1 062.69
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 616.46

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 29/02/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur AJINA Amir (Matricule: 00043)
Demeurant à 21 allée des glycines
92500 RUEIL MALMAISON

En qualité de :

Du 01/04/2023 au 29/02/2024 :
Consultant en système d'information, Position 3.1, Coefficient 170
Soit une durée d'emploi du 01/04/2023 au 29/02/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 11 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 29/02/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
ELLOUZE Mohamed
Président